

## CAHIER DES CHARGES

### 1. Identification du poste

Département :

Service/Office : AVASAD

Dénomination du poste : Infirmier-e scolaire en santé  
communautaire (ISC)

No du poste selon  
décision d'organisation :

### 2. Positionnement hiérarchique du poste

2.1. Dénomination du poste du/de la supérieur-e direct-e :

Infirmière responsable

2.2. Relation de compétences<sup>1</sup>

- Médecin conseil de l'établissement
- Infirmières responsables
- Membres de l'Unité de Promotion de la santé et  
prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)

2.3 Relation fonctionnelle<sup>2</sup>

- Directeur et directrice d'établissement

2.4 Partenariat

#### Interne à l'établissement

- Avec la direction, les enseignants et autres membres du  
personnel de l'établissement scolaire.
- Avec les intervenants de l'équipe interdisciplinaire de  
santé de l'établissement.

#### Externe à l'établissement

- Avec les partenaires extérieurs des domaines médico-  
sociaux de la région et du canton.
- Avec les ISC des différents établissements du canton.
- Avec les membres de l'Unité PSPS et le service de  
santé scolaire de l'Association vaudoise d'aide et de  
soins à domicile (AVASAD) e
- Avec les responsables de la formation professionnelle
- Eventuellement avec les parents.

### 3. Titulaire

Nom et prénom :

Fonction actuelle :

Taux d'activité :

<sup>1</sup> Collaboration dans laquelle chaque partie amène ses compétences et responsabilités spécifiques dans le but d'assurer la meilleure qualité de la prestation.

<sup>2</sup> Le directeur est responsable de l'organisation de la fonction infirmière de façon appropriée à l'environnement. Les activités dépendant de la loi sur la santé publique et du règlement sur la PSPS du 31 août 2011 sont, quant à elles, assumées par l'infirmière.

**Cahier des charges - Infirmier-e scolaire en santé communautaire (ISC)**
**4. Mode de remplacement**

- 4.1. *Le/la titulaire remplace* au besoin un-e collègue infirmier-e scolaire selon le document *Procédure de remplacement* Voir annexe.
- 4.2. *Le/la titulaire est remplacé-e par* : idem

**5. Mission générale du poste / raison d'être**
**Bases légales :**

Le rôle de l'ISC est fondé par la LSP (Art. 2, 28, 45-50), et par le règlement du 31 août 2011 sur la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire. Il se réfère aux valeurs éducatives essentielles de l'école publique (*Finalités et objectifs éducatifs de l'Ecole publique*, CIIP 1999) ainsi qu'à la Convention des droits de l'enfant et autres textes légaux (loi scolaire, loi sur la formation professionnelle, loi sur la protection de la jeunesse, loi sur l'enseignement spécialisé).

**Mission :**

- Offrir soins, conseil et expertise dans les domaines liés à la santé physique, mentale et sociale des adolescents.
- Favoriser une approche communautaire de la santé en vue de renforcer l'intégration, les compétences et le bien-être des acteurs de l'école.
- Contribuer à créer un environnement favorable aux apprentissages et à l'enseignement dans les établissements.

**6. Délégation de compétences**

Pouvoirs particuliers	Engagement financier	Représentation
Signature pour le service de santé de l'établissement scolaire (avec le médecin conseil si nécessaire) Contrôle et visa des factures des fournisseurs.	Responsabilité du budget qui est attribué à l'infirmier-e scolaire. Coresponsabilité dans les budgets pour la promotion de la santé.	Groupes interdisciplinaires dans le cadre de l'école. Contacts avec les partenaires extérieurs à l'école.

**7. Exigences requises : en terme de savoir et de savoir-faire**

Formation professionnelle ou académique	Expérience professionnelle	Connaissances particulières
Diplôme d'infirmier-e niveau II homologué par la CRS. Diplôme d' infirmier-e en santé publique/communautaire ou autre formation validée.	Expérience professionnelle de 5 ans minimum, dont 2 en milieu extra-hospitalier. Expérience avec les adolescents.	L'entretien et la négociation. L'animation de groupe. Le travail en interdisciplinarité. La gestion administrative et l'utilisation de l'informatique. Permis de conduire et voiture selon le poste.

## 8. Description du poste

	8.1. Responsabilités principales	Exigences particulières
8.1.1	Prendre en compte <b>les besoins particuliers</b> des adolescents et de l'école et y répondre dans son champ de compétences spécifiques, en partenariat, au niveau : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>individuel</b> : par exemple, en cas de maladies chroniques, handicaps, santé mentale, dépendances, maltraitance, décrochage scolaire, difficultés psychosociales – culturelles, en cas de risques professionnels.</li> <li>• <b>collectif</b> : par exemple, lors de projets d'établissements, en cas de situations critiques.</li> </ul>	Connaissance du développement de l'adolescent et connaissance des concepts de santé au travail.  Etre capable de conduire une démarche de soins et de santé communautaire.  Potentialiser les ressources des étudiants et des acteurs de l'établissement.
8.1.2	Contribuer à l' <b>intégration</b> de l'adolescent à l'école	
8.1.3	Contribuer : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au développement du <b>partenariat et du travail en réseau au sein de l'établissement</b> et avec les partenaires externes;</li> <li>• Participer au développement et à la mise en place <b>d'actions individuelles et collectives</b> ;</li> <li>• Participer <b>au suivi et à l'évaluation</b> des mesures prises individuellement et collectivement.</li> </ul> <p>➤ à la <b>promotion de l'activité</b> de l'ISC ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'interdisciplinarité</li> <li>• Développer des liens individuels et collectifs avec les étudiants et les acteurs de l'école.</li> <li>• Favoriser, participer et collaborer à la mise sur pied de démarches de promotion, de prévention et de santé communautaire.</li> <li>• Contribuer à faire circuler l'information dans la perspective d'assurer la continuité des projets et/ou des démarches.</li> <li>• Faire connaître la mission de l'Unité PSPS et le cahier des charges de l'ISC.</li> </ul>
8.1.4	Adapter l'adéquation du programme au contexte de l'établissement	Développer les objectifs et les stratégies spécifiques en collaboration avec les partenaires concernés
	8.2 Activités tâches principales	Temps moyen en %
8.2.1	<b>Réponse aux besoins particuliers</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir un espace d'accueil professionnel, de soins, d'écoute, de soutien, de conseil, d'information et d'orientation pour les adolescents.</li> <li>• Accompagner les adolescents dans la recherche de réponses à leurs besoins en mobilisant leurs ressources et compétences en collaboration avec les enseignants, l'équipe de santé d'établissement<sup>3</sup> et la direction.</li> <li>• Mettre ses compétences et ses connaissances infirmières au service des adolescents et des partenaires afin d'évaluer les différentes dimensions physiques, psychologiques, culturelles et spirituelles d'une situation ou d'un événement.</li> <li>• Coordonner les interventions en lien avec l'intégration de l'adolescent.</li> </ul>	

<sup>3</sup> Règlement sur la promotion et prévention en milieu scolaire du 31 août 2011 art. 30

**Cahier des charges - Infirmier-e scolaire en santé communautaire (ISC)**

8.2.2	<p><b><u>Entretiens individuels et/ou de groupe :</u></b></p> <p>Organiser et planifier avec les enseignants des informations en classe et par groupe d'intérêt.</p> <p>Conduire des entretiens.</p> <p>Assurer le suivi des adolescents à besoins particuliers.</p>	
8.2.3	<p><b><u>Communication/ information/ sensibilisation/ signalement</u></b></p> <p>Contribuer à faire circuler l'information dans la perspective d'assurer la continuité des projets et des démarches.</p> <p>Collaborer avec les personnes ressources internes et externes à l'établissement.</p> <p>Echanger avec le médecin conseil sur les situations particulières.</p> <p>Sensibiliser les apprentis et les enseignants aux risques liés à la profession et à l'environnement professionnel, encourager l'utilisation de matériel de sécurité.</p> <p>Signaler aux autorités compétentes les situations abusives (sécurité, respect du règlement d'apprentissage, mauvais traitements notamment) en collaboration avec les directions, le médecin conseil, les enseignants, les médiateurs, les parents, les conseillers aux apprentis et les commissions d'apprentissages.</p>	
8.2.4	<p><b><u>Gestion des premiers secours :</u></b></p> <p>Assurer des premiers secours.</p> <p>Offrir un conseil en premiers secours.</p> <p>Mettre à disposition une marche à suivre pour les urgences, en collaboration avec le médecin conseil et la direction, pour l'ensemble de l'école.</p> <p>Organiser et gérer l'ensemble des pharmacies dans le cadre scolaire.</p> <p>Organiser et offrir une formation de premiers secours en collaboration avec le médecin conseil et la direction.</p>	
8.2.5	<p><b><u>Interventions en classe :</u></b></p> <p>Informar des prestations individuelles et collectives offertes par l'infirmier-e scolaire.</p> <p>Initier et participer au développement de démarches en lien avec la santé globale avec l'équipe de santé.</p>	

Les professionnels actifs dans le domaine de la santé en milieu scolaire comprennent en particulier :

- a) les médecins-conseil
- b) les infirmières scolaires
- c) les médiateurs scolaires
- d) Les enseignants délégués à la PSPS

**Cahier des charges - Infirmier-e scolaire en santé communautaire (ISC)**

8.2.6	<p><b><u>Groupes interdisciplinaires :</u></b></p> <p>Favoriser et participer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au développement de l'équipe de santé d'établissement</li> <li>• au développement de réseaux pour le suivi des situations particulières des adolescents.</li> <li>• à la création de démarches de santé communautaire, en réponse aux besoins spécifiques de l'établissement.</li> <li>• à la mise sur pied d'un groupe de coordination pour répondre aux événements particuliers.</li> </ul>	
8.2.7	<p><b><u>Développement des compétences professionnelles :</u></b></p> <p>Participer aux groupes d'ISC régionaux et aux journées de formation organisées par l'Unité PSPS et l'AVASAD.</p> <p>Contribuer aux réflexions concernant les prestations infirmières par l'implication dans des groupes de travail.</p> <p>Evaluer ses besoins en formation continue et y répondre par différents moyens (lectures, conférences, formation continue, supervision,...).</p>	
8.2.8	<p><b><u>Administration :</u></b></p> <p>Gérer les dossiers de santé des adolescents.</p> <p>Rendre compte de son activité (statistiques, rapport annuel ...).</p> <p>Elaborer des outils d'évaluation.</p> <p>Contribuer à la gestion administrative des projets de prévention.</p>	
8.2.9	<p><b><u>Intégration de nouveaux professionnels :</u></b></p> <p>Participer à l'intégration des nouveaux-elles collègues infirmier-e-s et collaborateurs de l'équipe de santé d'établissement.</p>	

**Cahier des charges - Infirmier-e scolaire en santé communautaire (ISC)**

	<b>8.3 Relations internes et externes au service</b>	
8.3.1	<p><b><u>Relations internes :</u></b></p> <p>Aux enseignants, directeur, doyens et autres professionnels de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir écoute et conseil concernant la santé des étudiants et contribuer au bien-être du personnel de l'établissement.</li> <li>• Partager des observations et des réflexions concernant la santé de l'école.</li> <li>• Offrir et assurer des vaccinations selon les directives du DFJC ou de la Santé publique.</li> <li>• Mettre en place des outils de communication adéquats pour se faire connaître.</li> </ul> <p>Assurer la transmission d'informations liées au bien-être et à la santé de l'adolescent en accord avec celui-ci.</p>	
8.3.2	<p><b><u>Relations externes :</u></b></p> <p>Assurer la circulation de l'information avec les collègues et les responsables hiérarchiques de l'Unité PSPS et de l'AVASAD.</p> <p>Assurer le dialogue avec les intervenants extérieurs (services de l'Etat, APE, commissaires et maîtres d'apprentissages, associations professionnelles...) et faire connaître les activités, la mission de l'Unité PSPS.</p> <p>Assurer l'information et le dialogue avec les parents et les médecins traitants en accord avec l'adolescent.</p> <p>Participer à des recherches sur la santé des adolescents.</p>	

**La fonction s'exerce dans le respect des règles déontologiques, des critères éthiques et selon une confidentialité appropriée.<sup>4</sup>**

10. Approbation par:	Nom	Date	Signature
Le/la titulaire			
Le/la responsable direct-e			

<sup>4</sup> Se référer aux documents suivants : Association suisse des infirmières et infirmiers (1990) ; Principes éthiques pour les soins infirmiers, tiré à part de J. Martin et O. Guillod ; Secret médical, Bulletin des médecins suisses 2000 – no 37.